

info 107



Bulletin d'informations municipales

Dossier :
Le Plan Local
d'Urbanisme



Hall de la Mairie :
exposition Plan Local
d'Urbanisme.

sommaire



Editorial 3

Travaux

- De nouveaux locaux pour la police municipale 4
- Police municipale un service de proximité et de contact 4
- Lotissement Le Logis 5
- Groupe scolaire Henri Chanfreau 5
- Le nouvel office du tourisme 5

Urbanisme

- L'aménagement de la Place de la République 6
- Domaine routier : des aménagements pour plus de sécurité 6

Action sociale

- La crèche municipale 7
- Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) 8

Dossier : Le Plan Local d'Urbanisme

- Le POS en vigueur 10
- L'inclusion de Carbonne dans l'aire urbaine toulousaine 11
- Une croissance démographique marquée qui s'accélère 12
- Un parc de logement hétérogène en augmentation 13
- Un rythme de construction qui s'intensifie 14
- Synthèse 15
- Les enjeux 16

Budget

- Le débat d'orientation budgétaire 17

Culture

- Lecture-spectacle, musique et art contemporain 18
- Bibliothèque municipale 19

Vie associative

- Zoom sur trois activités 20
- Pratique de la musique 20
- L'office de tourisme vous propose 21
- Expositions à la galerie municipale 21
- Communication : deux outils au service des associations 21
- 31^e Tournoi International de Football 21

Cadre de vie

- L'eau une gestion locale 22
- Entretien avec Eric de Gobbi, directeur des services techniques 22

Carbonne Info Services 23

Bulletin d'informations municipales de Carbonne, n° 39 janvier 2006.

Édité par la mairie, 31390 Carbonne • Directeur de publication : Guy Hellé • Responsable de la rédaction : Francine Bouffartigue, avec le concours de la commission communication et de Sandrine Martin, directrice générale des services • Secrétariat de rédaction : service communication de la mairie • Conception et réalisation : MAG éditions, 05 61 87 15 15



Mes chers concitoyens,

Je voudrais apporter quelques précisions au sujet de l'expression libre telle que la définit la loi du 27 février 2002 relative à la Démocratie de proximité qui a consacré le droit des élus à s'exprimer dans les bulletins d'information générale publiés par leur collectivité.

Rappelons que chez nous, jusqu'en juillet 2005, la seule tribune présente dans le journal était celle de l'opposition. Les conseillers majoritaires ayant souhaité pouvoir s'exprimer dans les mêmes conditions, c'est pour cela que vous trouverez incluses dans cet Info 107 les deux tribunes dont le contenu est indépendant de la rédaction du bulletin.

Nous avons été amenés, pour respecter l'équité, à attribuer la taille de la tribune en prenant en compte la représentativité de chaque groupe : 2 élus et 21 % de suffrages pour l'opposition et 25 élus et 79 % de suffrages pour la majorité. Ce qui aurait, mathématiquement parlant, donné à l'opposition seulement les 8% d'une page, soit 5 lignes... Voilà pour les faits.

Vous qui me savez viscéralement attaché à la démocratie, vous comprendrez que je ne souhaite entraver aucune expression fut-elle exagérée, tendancieuse et même si elle comporte souvent des inexactitudes. Chacun est libre !

Donc comme je suis un homme de rassemblement et non pas de division et parce que je suis votre maire à tous, je souhaiterais que majorité et opposition puissent s'exprimer en toute indépendance, en dehors de toute posture caricaturale et dans le respect mutuel, pour le bien et l'avenir de notre commune.

Je voudrais terminer en vous souhaitant une bonne et heureuse année 2006 !

Votre maire,
Guy Hellé

Editorial

De nouveaux locaux pour la police municipale

Par sa situation géographique centrale à proximité de la mairie et d'un parking, le bâtiment des « anciennes douches » présentait de multiples avantages pour accueillir les locaux de la police municipale.



Le rez-de-chaussée comprend deux bureaux, des sanitaires, un office ainsi qu'une salle de réunion. En outre, le bâtiment réhabilité recevra les archives municipales et conserve sa fonction d'accueil des personnes sans domicile fixe : en effet, le rez-de-jardin permet avec

ses 58 m² de stockage des archives municipales de multiplier par trois la capacité d'archivage. C'est également à ce niveau qu'ont été aménagées deux chambres pour les Sans Domicile Fixe équipées d'un lit, d'un lavabo et de toilettes.

Conditions d'accueil des Sans Domicile Fixe

Le séjour de 48 heures est consenti à tout SDF se présentant à la mairie muni d'une pièce d'identité. Une centaine de passages est recensée annuellement. Les demandes d'hébergement se concentrent naturellement l'hiver. Aucune loi n'astreint les collectivités à prévoir une solution d'accueil pour les personnes sans domicile. A Carbonne, depuis de nombreuses années, les anciennes douches avaient cette fonction. La majorité municipale a souhaité pérenniser ce rôle en offrant, dès lors, des conditions de logement adaptées.



Police municipale : un service de proximité et de contact

Au cours de ces dernières années, les attributions des agents de la police municipale ainsi que les moyens juridiques mis à leur disposition ont été accrus.

Ils représentent les pouvoirs du Maire en terme de sécurité quotidienne et veillent à la prévention et à la surveillance du bon ordre, de la tranquillité, de la sécurité et de la salubrité publiques.

Leurs missions sont diverses et ils interviennent sur des domaines tels que : sécurité routière, surveillance de la sortie des écoles et collège, hygiène publique, occupation du domaine public (marché, fête locale, manifestation en extérieur), médiation lors de problèmes de voisinage, signalisation de dysfonctionnement sur la voie publique (propreté, éclairage), ...

Ils ont en charge également le service municipal des pompes funèbres.

Le service se compose de trois agents : Joseph Nicolini, chef de police municipale ; Bruno Carayon, gardien de police municipale et Joaquim Soro, agent de surveillance de la voie publique.

Nouvelles coordonnées :

Tél. 05 61 97 32 82. Fax. 05 61 97 44 07.



Lotissement Le Logis

Les travaux de voirie, de mise en place des divers réseaux, d'intégration des espaces verts et de l'arrosage intégré sont terminés. Les premières constructions ont débuté en octobre 2005.



Le Logis :

Trois terrains sont encore A VENDRE ; pour tous renseignements, contactez le service urbanisme au 05.61.87.80.03 ou urbanisme@ville-carbonne.fr.

travaux

Groupe scolaire Henri Chanfreau

Au cours des vacances de février se poursuivra la rénovation des menuiseries et des parements de façades.

L'effectif des élèves qui fréquentent l'école primaire est en augmentation. Deux salles de classe préfabriquées, des sanitaires sont installés depuis la rentrée 2005.

Le conseil municipal a engagé une réflexion sur la construction d'une nouvelle école sur un site différent; l'objectif étant de garantir les meilleures conditions d'apprentissage au sein d'une structure qui ne soit pas trop grande.

Le nouvel office du tourisme

En juillet 2004, nous vous communiquons les plans de l'étude présentée par le cabinet d'architectes Molinier, Brouard et Tourougui pour la réhabilitation du bâtiment situé à l'angle de la place de la République et de la rue du 14 Juillet (ancien atelier Sarignac).

La consultation des entreprises pour la mise en œuvre des travaux est en cours. Les travaux seront réalisés en 2006.

Réhabilitation du Club House du foot au stade A. Abbal

La cuisine du club vient d'être réaménagée, deux bureaux et des sanitaires ont été créés.

Amélioration de l'habitat :

La Communauté de Communes du Volvestre tient des permanences d'information et d'assistance aux particuliers souhaitant améliorer leur logement. Sabine Paulus, chargée de mission, accueille le public tous les jeudis de 9 h à 12 h à la Communauté de Communes, 34 avenue de Toulouse. Tél. 05.61.90.80.70 Fax : 05.61.87.96.82 Courriel : contact@cc-volvestre.fr



Groupe scolaire Henri Chanfreau.

L'aménagement de la Place de la République

Les commissions urbanisme, travaux et cadre de vie travaillent pour définir des priorités à réaliser sur ce projet.

Lors d'un précédent Info 107, nous vous présentions le projet de réaménagement de la place de la République qui avait été retenu. Il comprenait, rappelons-le une réorganisation complète de la place en terme de circulation automobile et piétonne, de stationnement, de mise en valeur des espaces verts.

Or, les financements nécessaires pour un tel projet n'ont pas été obtenus. La réalisation de l'intégralité de ces travaux amputerait considérablement le budget du pool routier sur plusieurs années. Aussi, les commissions urbanisme, travaux et cadre de vie renvoient le dossier pour faire de nouvelles propositions au conseil municipal.

Les travaux d'effacement des réseaux électriques sont achevés. Les poteaux électriques ont été supprimés, les lignes aériennes déplacées et l'éclairage des façades revu.

L'environnement visuel de la place a donc déjà bien évolué. L'effacement des réseaux de France Télécom suivra. ■



Des travaux en régie directe

Les agents des services techniques n'œuvrent pas seulement pour la propreté de la ville, la création et l'entretien des espaces verts. Ils exécutent de nombreuses tâches dites en régie directe. Leurs compétences permettent à la collectivité d'agir de façon réactive et autonome et de réaliser des économies.

En 2005, ils sont intervenus pour la pose de mobiliers urbains, le busage de fossés au lotissement du Logis, au rond point de l'Arize, la réhabilitation du club house du foot (cuisine, bureaux, WC), la pose de pare ballons au stade A. Abbal, l'aménagement intérieur des deux classes du préfabriqué du groupe scolaire Henri Chanfreau, les plantations et l'arrosage intégré à la crèche, au niveau du parking de la piscine et du tennis et du tourne-à-gauche du lotissement Le Logis. Ils ont également mis en place le filet de protection contre les pigeons au niveau des halles centrales et ont réalisé la mise en conformité de places handicapées sur différents sites de la ville.

En 2006, ils continueront la réfection des trottoirs en centre ville ainsi que des travaux de peinture, en particulier au centre de loisirs et au groupe scolaire Henri Chanfreau. Est prévu également l'agencement de la placette située entre le foyer des aînés et le local police, l'aménagement des archives municipales, la mise en place de barrières de protection sur le parking des bus du groupe scolaire, la création d'un passage piéton pour les élèves. Ils poursuivront les plantations et l'arrosage intégré sur différents sites (rond point de la Tuilerie, stade Abbal...) et la pose de mobiliers urbains. ■

Domaine routier : des aménagements pour plus de sécurité

Déjà réalisés :

- le rond-point de la Tuilerie qui dessert l'avenue Aristide Briand, la route de l'Arize et la rue Lamartine,
- le tourne à gauche du lotissement Le Logis.

A venir :

- la mise en place de feux tricolores avec traversées piétonnes sur l'intersection de l'avenue de Toulouse et de l'avenue Vincent Auriol.
- le rond-point de la Dourdouille qui sécurisera le carrefour entre la route du Lançon et le chemin de la Dourdouille, zone résidentielle.

Des journées bien remplies...



Chez les moyens et les grands, des rituels de regroupement en salle d'éveil ponctuent la journée. Cela permet à l'enfant de se repérer dans le temps et au sein du groupe.



Dès que le temps le permet : sorties en plein air pour profiter des jeux d'extérieur et des espaces verts.



La prise du repas : moment privilégié pour l'apprentissage des règles de vie en collectivité (partager, attendre son tour, respecter l'autre...) et pour le développement de l'autonomie.



Chez les plus petits, priorité est donnée au respect du rythme de chacun. Les repas sont pris à la demande, les enfants ne sont pas réveillés à heure fixe.

La crèche municipale

Bilan positif pour ce premier trimestre de fonctionnement. Les rentrées échelonnées des enfants se sont déroulées dans les meilleures conditions. L'équipe professionnelle affine à présent l'élaboration de son projet pédagogique.

Quarante six enfants fréquentent la crèche à temps complet ou partiel (quatre jours par semaine). La capacité maximale d'accueil est atteinte.

À l'heure actuelle, la structure ne reçoit pas, pour l'instant, d'enfants de façon occasionnelle. Les demandes de garde régulière restent prioritaires et, de plus, la période d'adaptation d'entrée dans la collectivité mobilise fortement le personnel.

Le projet pédagogique

L'ensemble de l'équipe professionnelle participe à son élaboration.

Des groupes de travail, conduits par le personnel encadrant, axent leurs réflexions autour de cinq thèmes : l'accueil, l'alimentation, le sommeil, le bien-être et les activités d'éveil.

Le projet déterminera les objectifs que l'équipe souhaite atteindre au sein de la structure et les moyens pour les mettre en œuvre en terme de compétences professionnelles, d'organisation du travail, de budget.

Le document n'est pas encore finalisé mais des sorties et activités sont déjà en préparation : éveil musical, gymnastique pour les tout-petits, visites à la maison de retraite pour écouter des contes, sorties à la bibliothèque, participation au festival de musique pour enfants Chanterelle, visite d'une ferme pédagogique, sorties au marché... ■

Si vous souhaitez que votre enfant puisse intégrer la structure, même de façon occasionnelle, n'hésitez pas à vous manifester auprès de la directrice, toutes les demandes seront étudiées.

Crèche municipale :
Avenue Etienne Prosjean
Directrice : Brigitte Catala.
Tel : 05.61.90.21.44

action sociale

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Etablissement public de proximité au service de tous.

Ses missions :

- Animer une action générale de prévention et de développement social sur la commune,
- Être un lieu d'écoute où toute personne peut bénéficier d'un accueil personnalisé,
- Instruire les dossiers de demande d'aide,
- Créer et gérer les services d'aide aux personnes âgées.

Le transport personnalisé



Un nouveau service à l'étude depuis septembre 2005.

Une enquête menée auprès des bénéficiaires de l'aide à domicile est à l'origine de ce nouveau service de transport personnalisé.

Le principe

Le vendredi matin, entre 9 h et 12 h, à l'heure qui leur

convient et pour un temps fixé par les intéressés, un minibus passe prendre les personnes âgées à leur domicile pour les conduire sur la commune pour effectuer des courses : alimentation, banque, pharmacie, rendez-vous chez le médecin, chez le coiffeur...

Sur demande, un accompagnateur peut aussi aider au transport des paquets.

L'intérêt

Les personnes âgées qui n'ont pas de moyen de locomotion conservent leur autonomie et une vie sociale active.

Les conditions pour accéder à ce service

Être carbonnais et bénéficiaire d'une des prestations du CCAS (portage des repas ou aide à domicile).

Les tarifs

Transport aller et retour : 1,50 € pour les personnes qui touchent le minimum vieillesse ; 1,80 € pour les autres.

Ce service est actuellement en phase d'expérimentation, il pourrait être étendu à l'ensemble des personnes âgées résidant sur la commune.

Si vous êtes intéressés, faites le savoir au CCAS, ils évalueront d'autant mieux les besoins.

Les services d'aide aux personnes âgées

1) L'aide à domicile

La politique de maintien à domicile, encouragée par le Conseil Général par le biais de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (A.P.A.) a fait considérablement évoluer la profession de l'aide à domicile.

Elles ont aujourd'hui un véritable rôle d'accompagnement dans les actes de la vie quotidienne qui va bien au-delà de l'accomplissement des tâches ménagères.

Un nouveau diplôme existe depuis 2002 : le diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Vie Sociale.

Le CCAS de Carbonne a pour objectif d'encourager la formation de ses agents, de valoriser leurs compétences par le biais de la validation des acquis et de l'expérience professionnelle et de recruter des personnes diplômées.

Ce service compte actuellement 18 aides à domicile pour 110 bénéficiaires.

Qui sont les bénéficiaires ?

Les personnes retraitées, handicapées ou en convalescence d'une maladie, d'un accident (accord mutuelle).

Le type d'accord et de prise en charge dépend des revenus et de l'état de santé.



Le service d'aide à domicile : Patricia Guerrero, Véronique Rouzès, Nathalie Laviguerie, Françoise Delgado, Charlotte Anglade, Solange Fabre, Christine Vasco, Patricia Commenge, Nathalie Silvestre, Martine Taranco, Viviane Icart, Amande Afonso, Noëlle Allières, Jeannette Mandrou, Marguerite Leygue.
Ne figurent pas sur la photo : Joëlle Burkler, Marie-Françoise Bertone et Solange Teychenné.

2) les repas à domicile

Les repas sont préparés par le SIVOM de Rieux et livrés par les services techniques de la ville de Carbonne.

Le prix du repas varie entre 5,80 € et 7 € en fonction des revenus. ■

Centre Communal
d'Action Sociale
Contact :
Carole Lagarde,
Mairie, place Jules Ferry
05.61.87.80.03

Le Plan Local d'Urbanisme

Nous vous le présentons dans l'Info 107 n°36 de juillet 2004. Notre commune, en écho à la Loi urbanisme et habitat du 2 juillet 2003 amendant la Loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) s'est engagée dans l'élaboration du PLU qui remplacera le Plan local d'Occupation des Sols (POS).

Le PLU est plus ambitieux que l'ancien POS, qui était pour l'essentiel, composé d'un règlement et d'une cartographie décrivant le droit des sols et les possibilités de construction contrôlées par les permis de construire.

Le PLU, au-delà du droit des sols, s'attache à définir une politique d'urbanisme sur plusieurs années en introduisant le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) aux préoccupations économiques, d'aménagement de l'espace, d'environnement, de mixité sociale.

Ce document, véritable schéma directeur pour les vingt prochaines années, se fait en concertation avec la population.

Les pages suivantes sont extraites du diagnostic réalisé par l'atelier d'urbanisme et d'architecture Sol et Cité.

Rappel des différentes modalités de concertation du PLU

En dehors des Info 107 expliquant ce qu'est le PLU et les différentes phases de son élaboration, d'autres supports d'information sont proposés, vous pouvez consulter les **comptes rendus des réunions** de la commission en charge du PLU en Mairie ou sur le site Internet. Par ailleurs, une **exposition** de 15 panneaux sur le diagnostic de la commune est présentée à la Mairie. D'autre part, des **registres** sont à la disposition du public à l'accueil de la Mairie afin de consigner remarques, suggestions ou propositions. Enfin, une **réunion publique** sera organisée après que les orientations générales auront été définies.

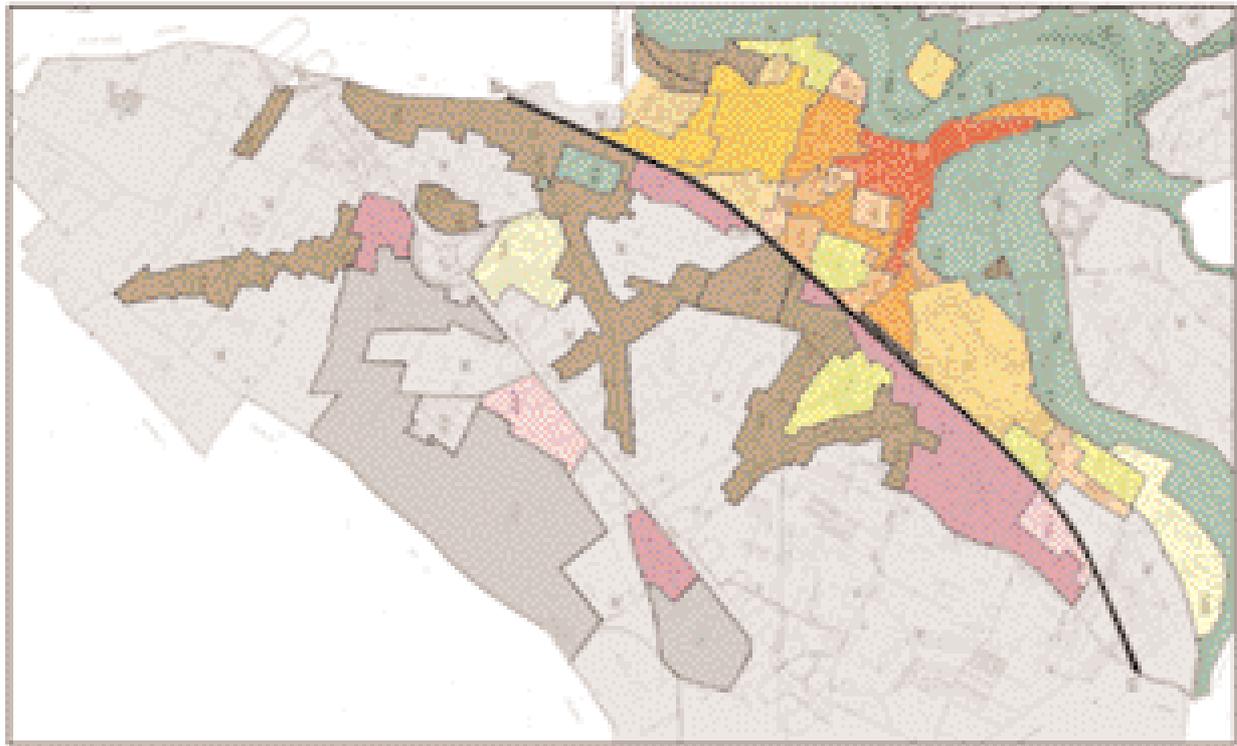
dossier

AU SOMMAIRE

- Le POS en vigueur
- L'inclusion de Carbone dans l'aire urbaine toulousaine
- Une croissance démographique marquée qui s'accélère
- Un parc de logement hétérogène en augmentation
- Un rythme de construction qui s'intensifie
- Synthèse
- Les enjeux



Le POS en vigueur



Avecier Sol et Cité

Historique

La commune est couverte par un Plan d'Occupation des Sols approuvé le 05/11/1982, révisé le 08/12/1987, et le 15/10/1998.

Il a fait depuis l'objet de deux modifications :

- 1ère modification approuvée le 21/01/1999 concernant la zone URB du Chaus,;
 - 2ème modification le 15/07/1999 sur la rédaction de l'emplacement réservé n°3.
- Deux mises à jour (2/08/2002, 20/03/2003) ont permis d'actualiser les servitudes, et de prendre en compte la validation du schéma communal d'assainissement, et l'arrêt de classement sonore des infrastructures terrestres.
- La prescription de la nouvelle révision du P.L.U date du 19/05/2004.

Les zones du POS :

-  Zone UA: centre ville
-  Zone UB: habitat en orbite discontinu existant avec équipements (UBI: activités de loisirs, sportifs et culturels, URB: Le Chaus, habitat collectif et individuel)
-  Zone UC: extension récente
-  Zone UF: activités industrielles et artisanales et 2AUI
-  UN: domaine ferroviaire
-  NA: zone d'urbanisation future (habitat et 2AUI: loisirs)
-  NB: zone d'habitat diffus linéaire
-  MC: zone agricole avec NCA: zone de gravrières et NCC: déchetterie
-  MB: zone naturelle, zone inondable, zone de protection de captage, zone de glissement de terrain...

Les objectifs du POS :

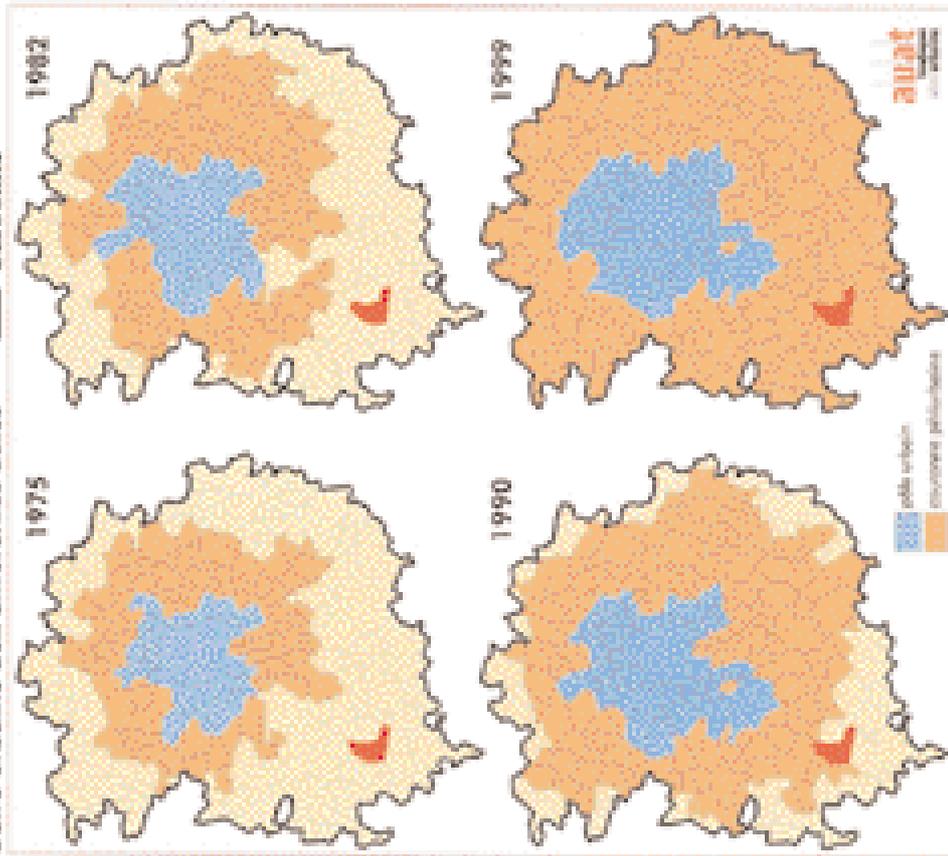
- Le POS évalue l'évolution démographique à 4350 habitants en 2000
- Les enjeux étaient d'articuler le développement de la commune autour de l'activité avec un renforcement de l'habitat à proximité du noyau ancien.
- renforcer les zones d'activités de qualité le long de l'A64,
- Regrouper l'habitat autour du centre et freiner le développement tentaculaire,
- Protéger l'environnement notamment les captages d'eau potable;

DIAGNOSTIC

Commune de CARBONNE - Plan Local d'Urbanisme

L'inclusion de Carbone dans l'aire urbaine toulousaine

L'aire urbaine aux différentes dates



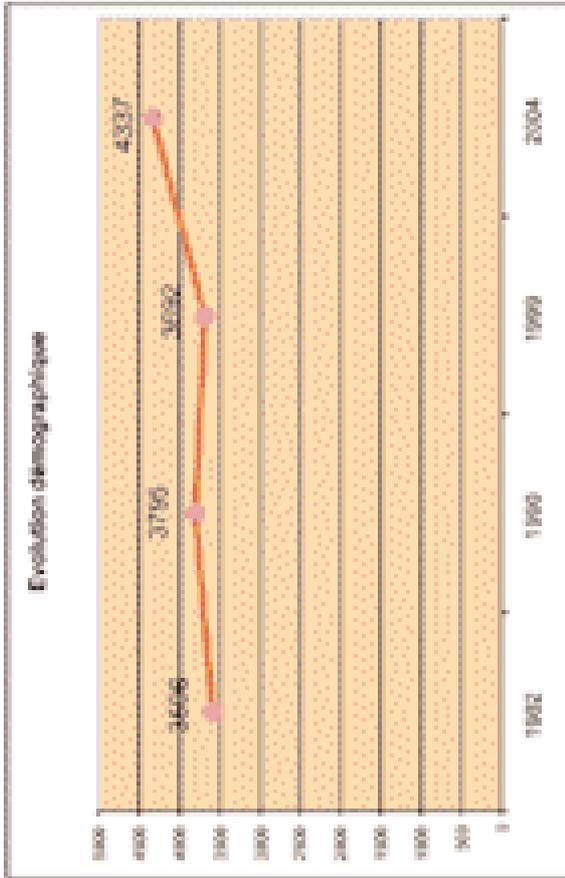
L'explosion démographique que connaît Toulouse et sa région a conduit à une redéfinition de l'aire urbaine toulousaine (ville-centre, la banlieue et la couronne périurbaine). Aujourd'hui, la couronne périurbaine, dont Carbone fait partie, compte plus de 200 000 habitants. La commune est donc directement liée aux problématiques de ce territoire de développement.

Le découpage communal de l'aire urbaine de Toulouse



Une croissance démographique marquée qui s'accélère

La commune connaît une croissance démographique importante ces dernières années. Avec 4 337 habitants, la population municipale a augmenté de 17 % depuis 1999 (10,8% sur l'ensemble de la communauté de communes).

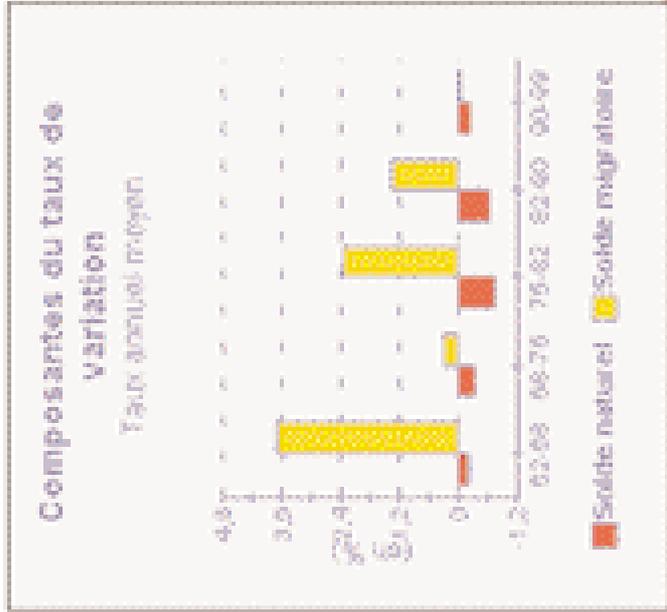


Hormis une légère baisse durant les années 90, la **population s'est accrue de 20% en 20 ans**.

Cette tendance touche l'ensemble de la communauté de communes du Volvestre, mais Carbonne reste au-dessus de la moyenne.

Cette croissance s'explique par :

- un **solde migratoire positif** alors qu'il connaissait une forte baisse depuis 1962.
- Un **solde naturel** qui a tendance à être **mal**: les naissances sont aussi importantes que les décès.



Source: INSEE 1999

Par ailleurs, le diagnostic effectué par le Programme Local de l'Habitat (PLH) faisait état d'une augmentation non négligeable de la population bénéficiaire des minima sociaux (RMI, API, AAH, ASS, AS) qui représente entre 7 et 10% de la population cantonale.

Les tranches d'âges les plus représentées sont les 30-44 ans. La structure par âge est sensiblement la même avec tout de même une augmentation des plus jeunes, et des 30-59 ans. Les 15/29 ans diminuent entre les deux recensements.

Evolution de la population par tranches d'âge

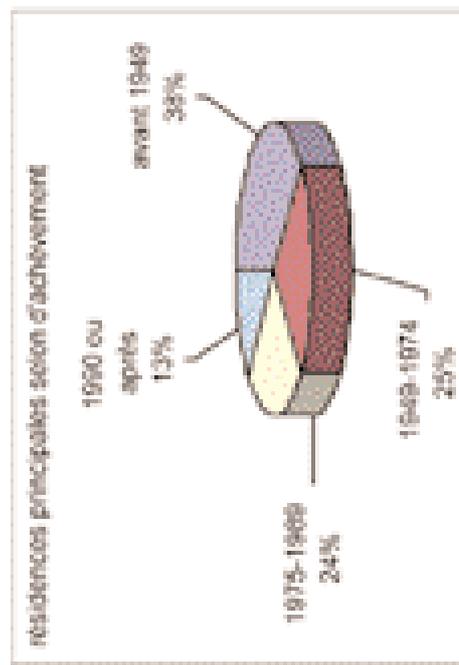
	1990	1999	évolution
0-14	15%	17%	19%
15-29	21%	16%	-20%
30-44	19%	21%	10%
45-59	15%	18%	21%
60-74	18%	16%	-8%
75-84	12%	12%	0%
95 et +	0%	0%	0%

Un parc de logement hétérogène en augmentation

Le parc de logements est en nette augmentation depuis 10 ans et compte 1751 habitations (+12,3%). Il est principalement composé de résidences principales (87,8 % du parc). Il s'agit par ailleurs à 84,3% de logements individuels.

Alors que la part de logements occasionnels et de résidences secondaires est en baisse, le nombre de logements vacants a sensiblement augmenté entre 1990 et 1999 : il représente 8,4% du parc, malgré plusieurs OPAH (Opération programmée d'Amélioration de l'habitat) effectuées sur le territoire.

L'âge des résidences principales est très disparate : 38% datent d'avant 1949 et correspondent essentiellement au centre historique. Il faut aussi constater que 13% de ces résidences principales ont été construites depuis 1990, ce qui montre le rythme soutenu de la croissance démographique.



Les occupants sont à 59% propriétaires. La part de logements locatifs est donc assez importante et est en augmentation.

En 1999, la commune comptait 8% de logements H.L.M. D'après l'analyse du P.L.H. Le parc locatif social est fortement présent sur Carbone.

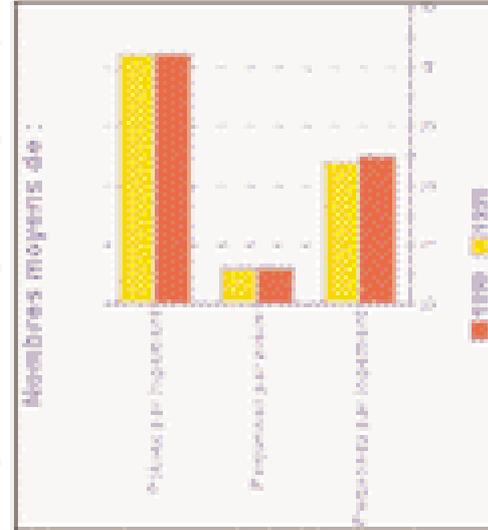
Ensemble des logements par type

Types de logement	1999	%	Evolution de 1990 à 1999
Ensemble	1 751	100,0 %	12,3 %
dont :			
Résidences principales	1 538	87,8 %	12,8 %
Résidences secondaires	51	2,9 %	-15,0 %
Logements occasionnels	15	0,9 %	-44,4 %
Logements vacants	147	8,4 %	36,1 %
dont :			
Logements individuels	1 476	84,3 %	13,2 %
Logements dans un immeuble collectif	275	15,7 %	7,8 %

Le nombre moyen de pièce par logement reste le même ces dernières années (légèrement supérieur à 4).

Le nombre moyen de personnes par logement est en légère diminution (2,4 personnes par logement).

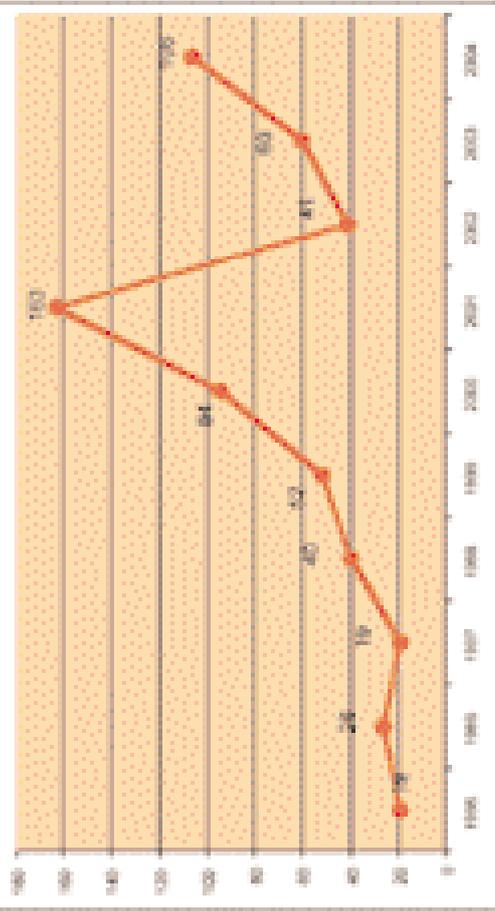
Ensemble	1999	Evolution entre 1990 et 1999
propriétaires	59%	12,3%
locataires	35,1%	10,3%
Logis gratuits	5,9%	4,7%



Source: INSEE 1999

Un rythme de construction qui s'intensifie

Nombre de logements construits

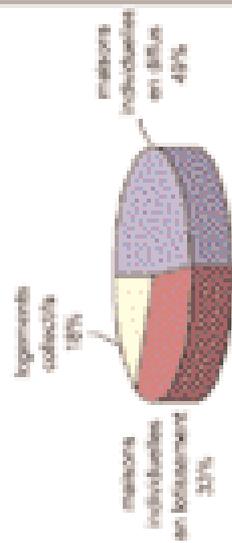


De 1995 à 1997, la commune enregistrait un rythme de construction de l'ordre de 20 logements par an en moyenne. Depuis 98, la moyenne va rapidement passer de 60 logements par an à 80 voire 90 ces dernières années. La construction est majoritairement tournée vers la maison individuelle à 82%, et 40% d'entre elles sont en habitat groupé de type lotissement.

En 2001, le nombre de logements dépasse 160 : il s'agit principalement de permis pour l'opération mixte du Claus.

Source: Mairie

Type de logements construits en pourcentage



L'implantation des nouvelles constructions touche tout le territoire. On assiste pourtant à deux phénomènes distincts :

- Le développement de l'habitat non loin du centre entre voie ferrée et Garonne (avec une intervention communale importante : lotissement ale Logios).

- La poursuite de l'urbanisation le long des voies entre A64 et voie ferrée, sur la route du Langon, et celle de Longages.



Synthèse

→ Des réalités paysagères distinctes

- ✓ La plaine de la Garonne, un milieu riche mais fortement exploité par les gravières,
- ✓ La rive gauche de la vallée de la Garonne, lieu de concentration de l'urbanisation,
- ✓ Les coteaux du Volvestre, un milieu naturel préservé.

→ Un territoire fragmenté par les infrastructures et les contraintes naturelles

- ✓ Un héritage historique préservé à travers la bastide,
- ✓ Des faubourgs étendus et structurés,
- ✓ Une urbanisation par bande limitée :
 - par le risque inondation, et le risque mouvement de terrains de la Garonne et ses berges,
 - par le passage de la voie ferrée et de l'A64,
 - Un lien au fleuve retrouvé grâce à l'aménagement de la rive droite.
- ✓ Des pôles d'équipements en satellite autour du centre,
- ✓ Le développement d'un habitat linéaire plus ou moins discontinu, et distant des pôles de service,
- ✓ Une politique urbaine communale volontaire: soutien de la mixité sociale et fonctionnelle, recentrage de l'urbanisation...

→ L'affirmation d'un bassin de vie autonome mais influencé par l'agglomération toulousaine

- ✓ Une situation dans l'aire d'influence de Toulouse,
- ✓ L'A64 et la voie ferrée Tarbes-Toulouse : des axes stratégiques qui scindent le territoire,
- ✓ Des entrées de ville nombreuses, lisibles mais, pour certaines, peu sécurisées,
- ✓ Une dynamique démographique qui s'accroît fortement,
- ✓ Des migrations domicile-travail en augmentation,
- ✓ Un parc de logement diversifié en forte croissance.

→ Une assise économique solide et diversifiée

- ✓ Un pôle de commerces et services à l'échelle du pays,
- ✓ La complémentarité de zones d'activités qui bénéficient d'une situation stratégique,
- ✓ Une agriculture présente menacée par le mitage et l'exploitation de gravière,
- ✓ Un niveau d'équipements publics satisfaisant qui répond aux besoins de la population actuelle,
- ✓ Une économie des sites de gravières, mais en partie à réhabiliter.

→ Des structures intercommunales qui s'affirment

- ✓ Une Communauté de Communes aux compétences élargies,
- ✓ La considération d'une échelle territoriale de réflexion à travers le Pays Sud-toulousain et la mise en place du SCOT.

Les enjeux

-Protéger et valoriser les éléments naturels remarquables

-Préserver les érinis verts du Mourneau ou des coteaux

-Élargir la coulée verte de la Garonne et de ses berges aux secteurs touchés par les risques inondation et mouvement de terrain.

-Prendre en compte les milieux naturels recensés en préservant le plus largement les abords de la Garonne (ZICO).

-Protéger le paysage vallonné agricole des coteaux.

Renforcer la structure dense du centre et développer l'habitat autour de la gare

-Poursuivre la densification du centre (bastide et faubourgs) et sa périphérie immédiate avec les mêmes objectifs de mixité sociale et fonctionnelle

-Développer de nouvelles zones urbaines autour de la Gare pour favoriser de nouveaux types de déplacements pour les arrivants de l'agglomération toulousaine.

-Freiner l'urbanisation linéaire distante du centre

-Restructurer et aménager les barreaux historiques de La Terrasse et du Lançon.

-Sécuriser les différentes entrées de ville et marquer les limites entre zone agricole et zone bâtie

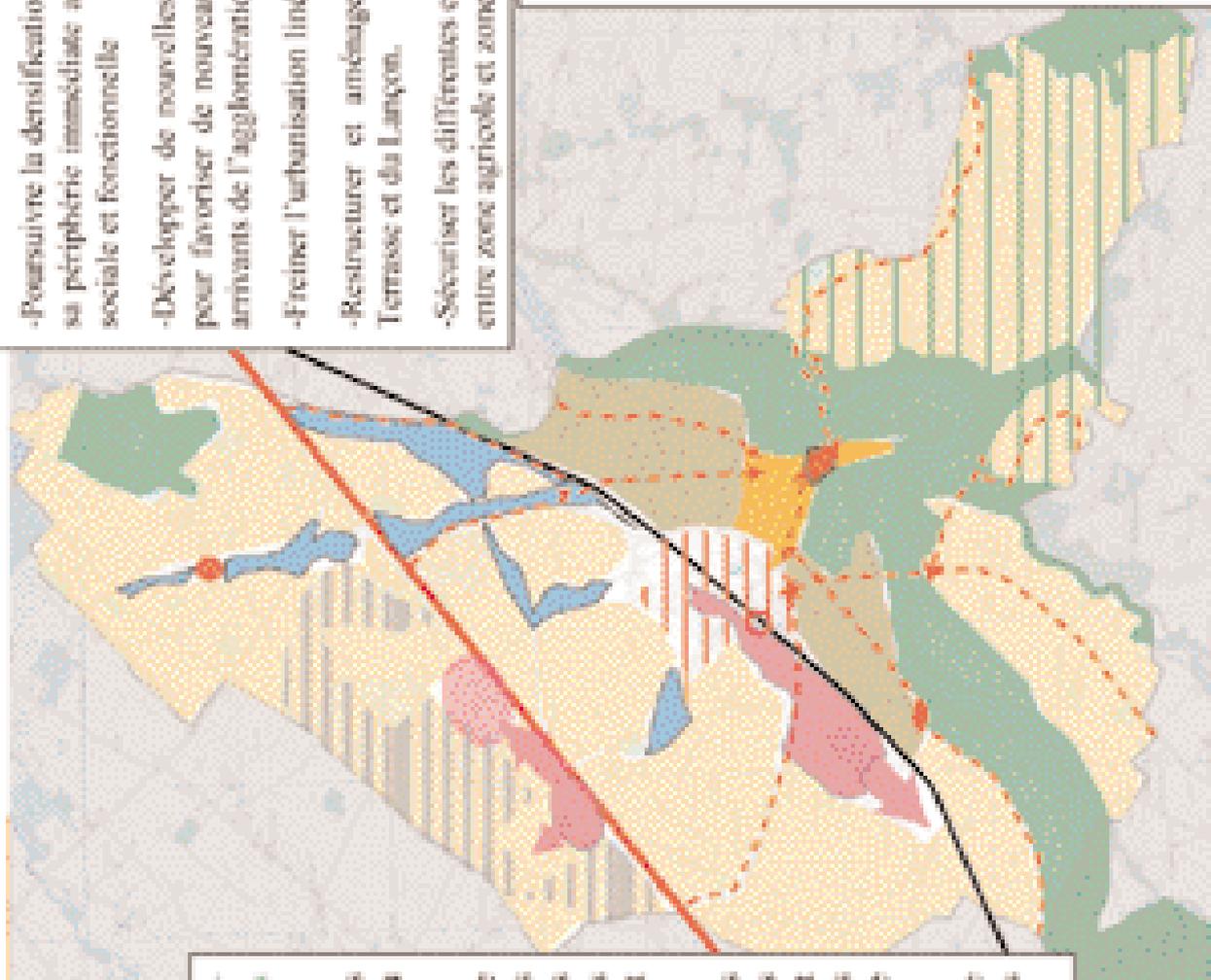
Soutenir une économie diversifiée et forte

-Poursuivre l'embellissement du centre pour renforcer le pôle de commerces et de services.

-Permettre l'extension des zones d'activités et prévoir des aménagements paysagers qualitatifs (Naudon).

-Lancer la reconversion des sites de gravières en leur donnant une vocation naturelle ou de loisirs.

-Protéger les espaces agricoles en évitant d'enclaver les terrains cultivés par une urbanisation linéaire.



DIAGNOSTIC

Le débat d'orientation budgétaire

Il préfigure les grandes lignes de la politique locale quant à l'utilisation des moyens financiers dont nous disposons.

Cette année, la Loi de Finances 2006 prévoit une augmentation de la dotation Globale de Fonctionnement (principale dotation de l'Etat) de 2,73%.

Le conseil municipal a voté une augmentation de 2% pour les taxes sur l'habitation, le foncier bâti et non bâti et de 1% pour la taxe professionnelle.

Ainsi, le niveau d'autofinancement reste suffisant.



Voici les investissements majeurs que supportera notre budget cette année

Il s'agit tout d'abord de la réhabilitation de l'ancien Atelier Sarignac en Office de Tourisme et de la réfection du toit de la chapelle Saint-Jacques.

Certains investissements permettront d'améliorer le fonctionnement de nos associations et de répondre aux normes en matière de sécurité : aménagement des vesti-

naires du stade Abbal, mise en conformité des tribunes du stade A. Prévost, achat d'un podium.

Afin de faire face aux besoins à venir, des études seront engagées sur la construction d'une nouvelle école et d'une piscine de plein air.

Toujours soucieux d'améliorer les conditions d'accueil des enfants fréquentant les écoles carbonnaises et le centre de loisirs, nous financerons cette année la construction d'un préau à l'école élémentaire, la mise en place d'une aire de jeux à l'école maternelle ainsi que la réfection de la cour du centre de loisirs.

La sécurité est toujours notre préoccupation : les travaux du giratoire de la Dourdouille commenceront cette année.

À noter que nous viabiliserons des terrains en vue de l'extension de la zone d'activités de Naudon. ■

Les objectifs pour le budget 2006

Ne pas avoir recours, cette année encore, à de nouveaux emprunts pour les investissements.

Maîtriser l'augmentation du budget fonctionnement qui est due principalement, d'une part, à la nécessité d'embaucher du personnel compte tenu de la croissance démographique sur la commune, et d'autre part, à la hausse des tarifs en gaz et en électricité.

Maintenir le soutien financier et logistique à l'adresse des associations.

Les perspectives budgétaires

75 % des recettes de la commune proviennent de la perception des quatre taxes locales (taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti, sur le foncier non bâti et la taxe professionnelle) et des dotations de l'Etat.

Le budget primitif, voté le 19 janvier 2006 par le Conseil Municipal est consultable en Mairie et sur le site www.ville-carbonne.fr.

budget

Lecture-spectacle, musique et art contem

Trois rendez-vous ce printemps à la bibliothèque : le 25 mars avec l'œuvre de Mozart dont on célèbre cette année le 250^e anniversaire de la naissance, le 13 mai, Vicente Pradal et Gilbert Clamens animeront un tableau-concert autour d'une peinture de la collection du Musée d'Art Moderne et Contemporain de Toulouse, les Abattoirs. Le 3 juin Jean-Pierre et Tom Beuredon nous plongeront dans l'univers du Petit Prince.

Concert



Concert du Quintette à vent Fole

Fruit d'une passion commune pour la musique de chambre, ce quintette est composé d'instrumentistes possédant tous de nombreuses distinctions dans leur discipline (Prix de la ville de Paris, Médaille d'or du CNR de Toulouse, prix de concours nationaux...) et dont le talent est confirmé par leur participation à de prestigieuses formations (Orchestre National du Capitole de Toulouse, Opéra Eclaté, Orchestre de Chambre de Catalogne...).

Au programme : Mozart

Ouverture de la Flûte enchantée KV 620
Sérénade n° 11 en mi b M KV 375
Adagio et Allegro en fa m KV 594
Quintette pour piano et vents en mi b M KV 452

Avec :

Fanny Sauvageot, flûte
Gaël Pautric, clarinette
Agnès Demeuleneare, hautbois,
Xavier Iannone, cor
Tristan Nayrolles, basson
Philippe Monferran, piano

Samedi 25 mars – 18h30

Bibliothèque municipale. Concert gratuit – durée 1 heure.
Renseignements : service culturel 05.61.87.59.81

Tableau-concert

Duo Gilbert Clamens, guitare et Vicente Pradal, chant.

Gilbert Clamens développe sa carrière musicale autour de trois axes : récital en soliste, musique de chambre et composition. Nommé premier prix de guitare au CNR de Toulouse en 1976, il est aussi lauréat des concours internationaux de guitare d'Alessandria (Italie 1987) et Montélimar (France 1989). Titulaire du C.A. de guitare, Gilbert Clamens est professeur titulaire à l'E.N.M.D.T. à Albi depuis 1984. Dans son parcours artistique, il a eu l'occasion de rencontrer les plus grands noms du monde de la guitare (J. Williams, A. Lagoya, L. Brouwer...) et de se familiariser ainsi à plusieurs cultures musicales.



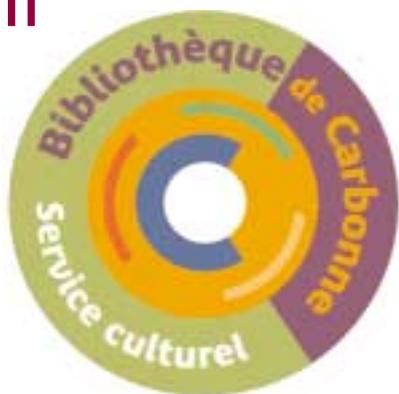
Vicente Pradal est initié à la guitare flamenca dès l'enfance par son père, le peintre andalou Carlos Pradal, son oncle Pedro Soler et Pepe Habichuela. Le monde classique le sollicite pour jouer Bizet, Massenet ou Falla. Sa première création, en 1994, La Nuit Obscure, sur des poèmes de Saint Jean de la Croix, inaugure avec un succès immédiat sa carrière de compositeur.

Tableau concert organisé avec le concours des Abattoirs, Musée d'art moderne et contemporain de Toulouse.

Samedi 13 mai – 18 h 30

Bibliothèque municipale. Concert gratuit – durée 45 mn.
Renseignements : service culturel 05.61.87.59.81

porain



Lecture - spectacle

Le Petit Prince d'Antoine de Saint - Exupéry

« Cette lecture mise en espace et en musique est avant tout un parcours initiatique de l'enfant que je fus.

Cinquante ans après ma première lecture de ce chef-d'œuvre, cette nouvelle plongée dans l'univers de Saint-Exupéry produit en moi une admiration sans borne.

Ce texte n'est pas seulement destiné aux enfants, il s'adresse à toutes les générations, à tous les peuples ; ce n'est pas un hasard s'il est traduit dans plus de 200 langues et s'il est, après la Bible, le livre le plus vendu dans le monde.

J'ai souhaité, pour aborder cette lecture entre cet enfant venu des étoiles et ce pilote d'avion tombé du ciel, qu'elle soit partagée entre l'acteur (père) que je suis et mon fils Tom ».

Jean-Pierre Beauderon

Par la Compagnie Beudrain de Paroi

Avec Tom et Jean-Pierre Beauderon

Adaptation - mise en scène :

Jean-Pierre Beauderon

Assistante à la mise en scène :

Catherine Brisset



Samedi 3 juin – 18 h 30

Bibliothèque municipale. Spectacle gratuit.

Tout public à partir de 6 ans - durée 55 mn.

Renseignements : service culturel 05.61.87.59.81



Culture

Bibliothèque municipale



Droit d'inscription annuel pour les adultes Carbonnais.

En août 2003, est entrée en vigueur une loi relative à la rémunération des auteurs au titre du droit de prêt en bibliothèque.

Ce texte, conséquence d'une transposition de la directive européenne, limite à 9% (au lieu de 20%) le rabais consenti par les libraires aux bibliothèques municipales. Cette loi permet le maintien de la gratuité du prêt tout en instaurant un système de rémunération des auteurs alimenté par l'Etat et les fournisseurs de livres (libraires et grossistes).

Ce plafonnement implique des conséquences sur le budget de la bibliothèque, aussi, le Conseil Municipal a voté le 20 octobre dernier l'application d'un droit d'inscription pour les adultes Carbonnais de 8 € par an. L'inscription des enfants carbonnais et des enfants scolarisés à Carbone reste gratuite.

Désormais, les modalités d'inscription à la bibliothèque sont les suivantes :

Carbonnais : Adultes : 8 € / an

Enfants : gratuit

Pour les non Carbonnais, le droit d'inscription en vigueur depuis l'ouverture de la bibliothèque est de 18 €/an pour un adulte et 9 €/an pour un enfant de moins de 15 ans. L'inscription est gratuite pour tous les enfants scolarisés à Carbone.

Le prêt gratuit est de 3 livres et 3 documents sonores pour trois semaines.

Plan d'aide du Centre National du Livre :

Le CNL a mis en place un plan d'aide aux bibliothèques en octroyant une subvention exceptionnelle pouvant atteindre 7% du budget annuel consacré aux acquisitions. La commune en a fait la demande.

Site Internet :

www.ville-carbone.fr
Le site de la ville peut être visité sur la borne de consultation à la bibliothèque aux heures d'ouverture au public.

Horaires d'ouverture de la bibliothèque

Mardi : 15 h – 18 h

Mercredi :

10 h – 12 h / 14 h – 18 h

Judi : 10 h – 12 h

Vendredi : 15 h – 18 h

Samedi :

10 h – 12 h / 14 h – 18 h

Téléthon 2005 :

6860,80 euros collectés lors des différentes activités et ventes organisées par la Croix rouge, l'amicale des aînés, Emmaüs, la M.J.C., Docatimi, le scrabble et le club informatique.

Zoom sur trois activités

Comme en témoignent ces pages, la vie associative carbonnaise est riche en événements pour la plupart reconduits d'une année sur l'autre. Pour mieux en suivre l'actualité, n'oubliez pas de consulter l'afficheur électronique et le site Internet de la ville.

Deux nouvelles associations

Club de bridge :



Président : Pierre Signorel.
Ce club de bridge officiel est affilié à la Fédération Nationale.

Activité :
Rencontres les mercredis de 14 h à 18 h au centre associatif de la rue Lucien Cassagne. Une vingtaine de joueurs participaient à la première rencontre, début décembre 2005

En projet : organisation de compétitions.

Contact : 05.61.87.99.61

Société Mycologique de Carbonne



Président :
Jean-Claude
Rodriguez.

Le but de l'association est de faire connaître les champignons, informer les cueilleurs pour, notamment, limiter les risques d'intoxication.

Activité :

- de mi mars à fin novembre, réunion tous les lundis, salle Laveran, 68 rue de l'Eglise entre 19 h et 21 h. De 19 h à 20 h : accueil du public ; de 20 h à 21 h débats et discussions entre les membres de l'association.
- sorties en groupe pour les adhérents organisées sur plusieurs samedis dans l'année.

Adhésion : individuelle : 20 € / an
 Pour un couple : 30 € / an

En projet :

Réalisation et animation d'expositions en direction d'un large public.

Contact : 05.61.97.68.82

Pratique de la musique

Suite à la démission des responsables de l'association culturelle et musicale, le Théâtre 107 et la MJC en partenariat avec la municipalité ont lancé une procédure de création d'un Groupement d'Intérêt Public (G.I.P.) « école de musique ». Dans sa séance du 15 septembre 2005, le conseil municipal a adopté les statuts de la structure. Ils sont sur le point d'être validés par l'autorité de tutelle. Ainsi la pratique musicale sur Carbonne va reprendre très prochainement.

Renseignements : 05.61.87.14.23

Expositions à la galerie municipale

L'Himalaya du Népal, 8 au 28 février
photographies de Maurice Duchêne.

Exposition proposée par la MJC avec le concours du service culturel de la ville.



Vernissage / conférence 10 février
par Maurice Duchêne 18 h 30 - Mairie

Carbonne à travers ses anciennes cartes postales
par Histoire et Traditions Carbonnaises 2 au 27 mars



Dessins et peintures 29 mars
de l'atelier jeunes de Pro-arts107 au 29 avril



Créations de l'atelier Terre 2 mai au 5 juin



Communication : deux outils au service des associations

1. L'afficheur électronique

Toute association carbonnaise peut diffuser ses informations événementielles sur l'afficheur électronique par le biais du formulaire *actualité des associations* du service communication.

2. Le module « acteurs locaux » du site Internet

Une dizaine d'associations carbonnaises, en ayant manifesté le souhait, bénéficie de ce module qui leur permet de publier des informations sur les rubriques agenda et actualité du site Internet de la ville. C'est ainsi que, par exemple, les sections cyclisme, volley, tennis et judo rendent régulièrement compte de leurs activités et résultats sportifs. Notons également que la mise en ligne du programme de cinéma par Ciné Carbonne est très appréciée des internautes.

Le formulaire actualité des associations
peut être retiré à la Mairie ou demandé
par courriel
service.communication@ville-carbonne.fr

15, 16 et 17 avril : le rendez-vous des amateurs de football.

700 jeunes français, hongrois, britanniques,
italiens, espagnols et roumains
se rencontreront pour ce

31^E TOURNOI INTERNATIONAL de football organisé par la JSC.

Contact : Michel Figeac :
Port : 06.10.08.82.80
Fax : 05.61.87.50.09

Site : <http://perso.wanadoo.fr/js-carbonne/>

Changement de présidence :

- Sylvie Bellia est la nouvelle présidente de Docatimi l'association des assistantes maternelles agréées.

- Mireille Grandet, pour la Croix Rouge

- Ingrid Sem prend la présidence de la FCPE du Groupe scolaire Henri Chanfreau.

L'office de tourisme propose :

- Salon des antiquaires, samedi 18 et dimanche 19 mars

Pour plus de renseignements :
Office de tourisme,
3 rue Jean Jaurès
Tél. / Fax : 05.61.87.59.03
Courriel :
ot.carbonne@wanadoo.fr

L'eau, une gestion locale

La centrale hydroélectrique

Un différend, qui vient d'être réglé à l'amiable, opposait la commune à l'ancien exploitant qui en détenait le fermage. C'est la raison pour laquelle la centrale est fermée. Le droit d'exploitation accordé à la commune est en cours de renouvellement. Le Conseil municipal devra, à l'issue de la procédure judiciaire, statuer sur le devenir de l'usine.

En janvier 2004, un dossier complet de l'Info107 vous renseignait sur l'eau à Carbonne.

Revenons sur les questions d'assainissement avec les travaux en cours et le fonctionnement du SPANC.

Assainissement Non Collectif :

Etes-vous concernés par le SPANC, le Service Public d'Assainissement Non Collectif ?

Ce nouveau service assure l'intégralité de ses fonctions depuis le 31 décembre 2005.

Loi sur l'eau et développement durable

La création du SPANC est une conséquence de l'application de la Loi du 3 janvier 1992 dite Loi sur l'eau.

Cette loi a introduit dans la réglementation française les notions de gestion globale de la ressource en eau et de prise en compte de l'eau sous toutes ses formes.

Pour garantir la mise en œuvre de cette approche, un certain nombre d'outils qui posent les principes d'une gestion locale de la ressource en eau ont été créés. Le SPANC est l'un de ces outils. Il permet de préserver l'environnement en garantissant la qualité des eaux rejetées dans la nature, de sensibiliser les particuliers aux exigences d'une politique de développement durable tout en réhabilitant l'image de l'assainissement non collectif.

Traitement des eaux usées :

Le réseau d'assainissement collectif s'étend. Il vient d'être prolongé sur l'Avenue Aristide Briand.

Les travaux de mise en conformité de la station d'épuration sont en cours. Ils consistent à améliorer les prétraitements et l'aération ainsi que la mise aux normes de l'auto surveillance des installations.

Entretien

avec Eric de Gobbi,
directeur des services
techniques



Qui est concerné ?

E. de G. : Tous les foyers qui ne sont pas reliés aux dispositifs d'assainissement collectif (tout à l'égout), qu'il s'agisse d'installations nouvelles ou existantes.

Quelles sont les missions du SPANC ?

E. de G. : contrôler l'ensemble des dispositifs d'assainissements autonome de la commune pour en vérifier la conformité ; conseiller le public pour la mise en conformité de leurs installations et aussi orienter les démarches des particuliers susceptibles de percevoir des subventions d'aide éventuelles (Bureau local de l'habitat, Agence de l'eau...).

Quelles sont les obligations de la commune ?

E. de G. : Réaliser les études de zonage afin de délimiter les zones d'assainissement collectif et les zones d'assainissement autonome (article L 2224-10 du CGCT) et assurer l'ensemble des prestations de contrôle sur tout le territoire communal (article L 2224 - 8 et L 2224 - 9 du CGCT).

Quelles sont les prestations de contrôle ?

E. de G. : Sur les installations nouvelles :

- Contrôle des modalités de conception du dispositif (sur dossier),
- Contrôle des conditions de sa réalisation (visite au moment du remblaiement de l'ouvrage).

Sur les installations existantes :

- Contrôle du bon fonctionnement,
- Dépistage des besoins en réhabilitation.

Qui assure ces prestations ?

E. de G. : Les agents territoriaux du service d'assainissement de la ville.

Quelles démarches doivent faire les particuliers ?

E. de G. : Pour les installations nouvelles, lors du dépôt du permis de construire, les propriétaires proposeront un assainissement autonome qui devra être conforme aux prescriptions de la commune.

Lorsqu'il s'agit d'installations existantes, le service d'assainissement prend contact avec le propriétaire pour effectuer les contrôles.

Le coût de ces prestations est à la charge des usagers.

Où se renseigner ?

E. de G. : Au centre technique municipal,

Tél. : 05 61 87 94 26

Courriel : centre.technique.municipal@ville-carbonne.fr

Fleurissement : tendances été - automne 2006 :

Chaque année, le service fleurissement, dirigé par Michel Icart, mène une réflexion bien en amont de la mise en terre des plants pour déterminer le thème qui sera décliné sur les massifs de la ville.

Le thème de cette année : les plantes à feuillage. En ce début d'année, une centaine de plantes qui composeront les massifs a été sélectionnée. Plus de 18000 plants seront produits cette année dans les serres municipales.

Carbonne info services

Mairie

Place Jules Ferry.
Tél. : 05 61 87 80 03. Fax : 05 61 87 47 51.
Ouverte du lundi au vendredi
de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h 30 à 17 h 30.
Le samedi de 8 h 30 à 12 h 30.
www.ville-carbonne.fr
Courriel : contact@ville-carbonne.fr

Centre Communal d'Action sociale (C.C.A.S.)

Tél. : 05 61 87 80 03. Ouvert du lundi au vendredi
de 8 h 30 à 12 h 30 et l'après-midi sur rendez-vous.

Centre Technique Municipal

Ouvert du lundi au vendredi de 8 h à 12 h
et de 14 h à 18 h. Tél. : 05 61 87 94 26.
Courriel :
centre.technique.municipal@ville-carbonne.fr

Bibliothèque Municipale

Rue Lucien-Cassagne. Tél./fax. : 05 61 87 59 81.
Courriel: service.culturel@ville-carbonne.fr.
Ouverte le mardi de 15 h à 18 h, le mercredi de 10 h
à 12 h et de 14 h à 18 h, le jeudi de 10 h à 12 h, le
vendredi de 15 h à 18 h, le samedi de 10 h à 12 h et
de 14 h à 18 h.

Centre Socio-culturel du Bois de Castres

Tél. : 05 61 87 03 11

Écoles

École maternelle

H. Chanfreau :
Tél. : 05 61 87 99 80

École élémentaire

H. Chanfreau :
Tél. : 05 61 87 85 59

École élémentaire du Lançon :

Tél. : 05 61 87 81 15

Collège A. Abbal :

Route de Marquefave.
Tél. : 05 61 98 45 10

Office de tourisme

3, rue Jean-Jaurès. Tél./fax : 05 61 87 59 03
Courriel : ot.carbonne@wanadoo.fr

Crèche municipale "Mousseline et Caramel"

35, avenue Prosjean. Tél. : 05 61 90 21 44

Communauté de communes du Volvestre

Secrétariat : 34, avenue de Toulouse
Tél. : 05 61 90 80 70. Fax : 05 61 87 96 82.
www.cc-volvestre.fr
Animation économique : tél. : 05 61 90 80 76.
Déchetterie (ouverte du mardi au samedi de 8 h 30
à 12 h et de 14 h à 18 h.) : tél. : 05 61 87 80 81.

Musée Abbal

Tél. : 05 61 87 82 67

MJ C-Carbonne

40 bis, rue Lucien Cassagne.
Tél. : 05 61 87 43 58. Fax : 05 61 87 95 55
Courriel: carbonne.mjc@wanadoo.fr

Mission locale

Permanence au Centre médico-social tous les jeudis
sur rendez-vous

Espace Formation

Permanence à la mairie tous les jeudis de 9 h à 12 h
sur rendez-vous

Centre médico-social

Impasse des Rosiers. Tél. : 05 61 87 83 64.
Permanence : lundi après-midi, jeudi matin

TREMPIN (Travail, emploi, insertion)

Permanence à la mairie, le mardi et le mercredi
de 9 h à 12 h et de 14 h 30 à 17 h.

HANDI PRO31

Permanence à la mairie, 2^e et 4^e mercredi
de 14 h 30 à 17 h.

ACREE (Aide à la recherche d'emploi)

Permanence à la MJC le mardi à de 9 h à 12 h.

Caisse régionale d'assurance maladie/CRAM

Permanence les 2^e et 4^e jeudis du mois de 8 h 30
à 11 h 30

Mutualité sociale agricole

Permanence à la mairie le 2^e
jeudi du mois de 9 h à 12 h.

Assistante sociale agricole

4, rue Gambetta.
Permanence le mardi
de 13 h 30 à 15 h 30.
Tél. 05 61 87 01 61.

Conciliateur

Mairie de Carbonne le jeudi de 14 h 30 à 17 h 30.

A.V.A.

Permanence à la mairie le 1^{er} vendredi de 9 h à 10 h

ADASEA

Permanence à la mairie. le 2^e jeudi de 9 h à 12 h

Perception

Rue du sculpteur Abbal. Ouvert jusqu'au vendredi 12 h.
Tél. : 05 61 87 84 99.

Centre des Impôts de Muret

Permanences : se renseigner à la mairie.

La Poste

Rue Gambetta. Tél. : 05 61 90 81 90.

EDF-GDF

Avenue de Toulouse. Tél. : 05 61 90 82 20.

SNCF

Tél. : 05 61 87 82 47.

Marché du terroir

À la halle centrale, tous les samedis de 8 h à 13 h.

Marchés publics

Tous les jeudis de 8 h à 13 h.
Marché à la volaille à 10 h 30. (Halle à la volaille)



Les nouveaux Carbonnais
étaient accueillis à la Mairie,
dimanche 8 janvier
par Guy Hellé,
les conseillers municipaux
et les représentants
des associations
et structures locales.

URGENCES

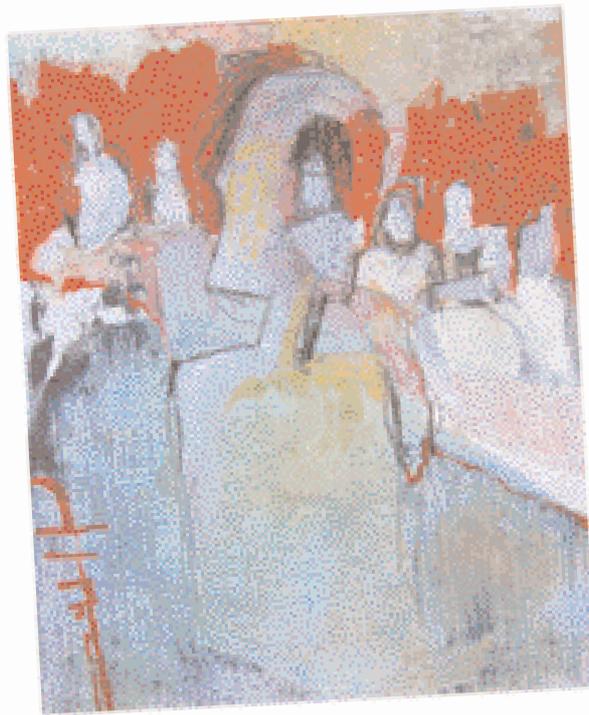
- SAMU 15
- Gendarmerie 17 ou 05 61 87 83 17
- Service d'incendie et de secours 18
- Médecins de garde 05 61 87 86 23
ou 05 61 87 86 33
- Services des Eaux et de l'Assainissement
06 83 88 17 18

CAE

Un conseiller peut
vous recevoir le jeudi
de 14 h à 17 h.
Prendre obligatoirement
rendez-vous
au 05 67 77 44 06.

Éric Fraj

Liens



Peintures de Joëlle Chateau

Traduction occitane de René Soula

Bibliothèque municipale de Carbonne

Livre édité par la Bibliothèque municipale en vente
au prix de 15 €
à la bibliothèque ou sur commande au
service-culture@ville-carbonne.fr

Tribune libre

Espace réservé à l'expression des groupes représentés au Conseil Municipal conformément à l'article 9.1 de la Loi démocratie de proximité. Les textes publiés dans cette Libre Expression relèvent de la seule responsabilité des groupes signataires. Ils ne sauraient en aucun cas engager la responsabilité du Conseil Municipal de Carbonne.

Groupe de la majorité municipale

Une politique du logement est-elle possible à Carbonne ?

Le droit au logement pour tous inscrit dans la loi par un gouvernement de gauche, est-il applicable face à la flambée actuelle des prix du foncier et de l'immobilier ?

Depuis 1998, les prix d'achats des logements anciens ont augmenté de 70 à 90 % et l'indice des loyers de 112 %, alors que le revenu disponible des ménages n'a augmenté que de 20 %.

Le montant du remboursement du prêt pour un achat immobilier, rapporté au revenu disponible est passé de 21 % en 1998 à 31 % en 2005. (Surcharge en partie compensée par les conditions de crédit immobilier très avantageuses.

CARBONNE n'est pas épargnée : on connaît le diagnostic posé lors de l'élaboration du Plan Local de l'Habitat (PLH) du Volvestre (2004) ; la population bénéficiant de revenus moyens et modestes (population locale et nouveaux arrivants) a des difficultés pour trouver un logement en raison des niveaux de prix élevés et de la faiblesse de l'offre, notamment en locatif. Il y a, en 2005, 2000 résidences principales à CARBONNE (dont un tiers de locatif), avec 102 logements sociaux.

Et pourtant, CARBONNE attire de plus en plus, en raison de sa structure et d'un déficit de logement sur l'aire urbaine toulousaine qui absorbe chaque année 19500 habitants de plus.

Les prix du foncier restent encore attractifs, CARBONNE attire de plus en plus de promoteurs. Les demandes de permis de construire commencent à se multiplier pour des ensembles de résidences ou des maisons individuelles. Ainsi, en cours

ou en projet, sont prévues, selon le Service de l'urbanisme, plus de 150 logements locatifs dans les prochains mois.

Les élus majoritaires du Conseil Municipal ne sont pas indifférents à cette situation et le logement est au centre de leurs préoccupations dans la réflexion actuelle, dans l'élaboration du P.L.U. dont ce numéro d'info 107 expose le diagnostic préliminaire. Leur souci est d'arriver à une meilleure adéquation entre l'offre et la demande par une répartition harmonieuse de l'habitat et notamment un meilleur équilibre entre le centre ville et les quartiers périphériques, ainsi qu'une mixité sociale et architecturale.

Mais CARBONNE est déjà protégée par le P.O.S. actuel qui a défini des règles précises de construction ; R + 1 ou R + 2 en ville par la hauteur des immeubles, ou une surface de 1500 m² minimum pour construire en dehors du centre, par exemple.

Quelles orientations doit-on prendre pour favoriser l'accession du plus grand nombre, soit à un logement locatif décent, soit à la propriété (souhait de la majorité) ?

1. Les élus majoritaires du Conseil Municipal sont déterminés à développer le logement social encore insuffisant à CARBONNE, suivant en cela, les directives de la loi S.R.U. qui imposent 20 % du logement social aux municipalités.

Ainsi à chaque promoteur privé désirant construire des ensembles de logements locatifs, la municipalité demande de réserver 20 % des logements sociaux.

Rappelons que déjà la municipalité, dans les deux derniers lotissements com-

munaux qu'elle a construits, avait réservé 56 logements sociaux au Claous et 11 logements au Logis.

2. La rénovation des logements insalubres (il en existe encore à CARBONNE) est encouragée et aidée dans le cadre de la rénovation de l'habitat.

3. La municipalité aide financièrement les propriétaires du centre ville à rénover leurs façades.

Mais le droit au logement soulève des questions plus politiques :

- Comment limiter la hausse des loyers ?
- Comment maîtriser le foncier et arrêter la spéculation (en sept ans, les prix ont doublé) ?

Les possibilités d'intervention des collectivités locales et donc de la municipalité sont très limitées (nous ne pouvons acheter tous les terrains constructibles).

La réponse est politique. Les pouvoirs publics actuels s'acharnent à favoriser l'accès à la propriété d'un logement neuf, ce qui ne correspond pas toujours à la demande.

Doit-on geler les loyers des logements privés et sociaux pendant un an comme le propose une proposition de loi d'un Sénateur Socialiste et augmenter la taxe sur le foncier non bâti pour les terrains constructibles en zone urbaine ? Ou encore créer un fond de garantie national couvrant le parc locatif privé pour indemniser les propriétaires victimes d'impayés ?

Une nouvelle cité est à construire à CARBONNE et la population est invitée à s'associer aux élus pour en définir la nature dans le cadre de l'élaboration du P.L.U à laquelle elle sera associée lors de débats publics.

Le groupe majoritaire

Groupe de l'opposition municipale

Bernard BENAC,

Conseiller Municipal Indépendant et son équipe (favorable à une vraie transformation de l'organisation politique en général et de la gestion de Carbonne en particulier), porte à la connaissance des carbonnaises et carbonnais les informations suivantes :



• **En juillet 2003, conformément à l'article 9.1 de la loi Démocratie de Proximité**, la municipalité avait décidé d'octroyer une page du 107 à l'expression des élus n'appartenant pas à la majorité municipale.

• **Lors du conseil municipal du 15 octobre**

2005, la majorité actuelle, après délibération et malgré une forte contestation et indignation de l'opposition, est revenue sur ses engagements. Elle a décidé de limiter cette communication à **un quart de page** pour les élus minoritaires, et à **trois quarts de page** pour les élus de la majorité actuelle.

Carbonnaises, Carbonnais, vous êtes les témoins d'un événement inédit. Resterez-vous insensibles à ce nouvel outrage à la liberté d'expression ? (SVP, reprenez les 107 précédents. Vous ne trouverez dans nos propos aucune polémique et peut-être quelques pertinences).

Considérez-vous que la majorité municipale puisse impunément revenir sur une

parole donnée ?

La violence d'une telle "censure", doit-elle amener notre groupe à renoncer à "briguer" la mairie ou au contraire, fort de votre soutien, lui donner la force d'assurer le **changement** ?

Vos témoignages, vos lettres, vos courriels, nous aiderons dans notre réflexion et influencerons nos décisions.

Acceptez de tout cœur les vœux les plus chaleureux de santé, de réussite, de plénitude et de sérénité que je forme pour vous et ceux qui vous sont chers.

Contact : Bernard BENAC.

Tél. : 05.61.87.57.41.

Courriel : b.benac@wanadoo.fr